



# POLITIQUE DE COHÉSION EUROPÉENNE 2014-2020

## Cibler les investissements sur les principales priorités de croissance

**La nouvelle politique de cohésion impose aux régions et aux États membres de cibler les investissements européens sur quatre domaines clés de croissance économique et de création d'emploi:**

- Recherche et innovation
- Technologies de l'information et de la communication (TIC)
- Compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME)
- Transition vers une économie à faibles émissions de CO<sub>2</sub>

**Priorité: améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité**

### *Pourquoi investir dans les TIC?*

- Les entreprises actives sur le Web enregistrent une croissance de revenus supérieure et créent davantage d'emplois que leurs concurrents restant en marge de cette technologie.
- L'utilisation efficace des technologies de l'information et de la communication améliore la productivité sur le lieu de travail et, par corollaire, la compétitivité de l'entreprise.
- Améliorer l'accès à des TIC de qualité, a fortiori dans les zones reculées, peut améliorer la qualité de vie des citoyens en leur facilitant l'accès à certaines facilités, telles que les services de santé en ligne.

### *De quelle manière la politique de cohésion a-t-elle soutenu les technologies de l'information et de la communication en 2007-2013?*

Jusqu'à présent, différents rapports émis par les États membres ont démontré que:

- Environ 14,6 milliards EUR d'investissements ont été consentis dans ce domaine par l'intermédiaire du Fonds européen de développement régional.
- Quelque 4,7 millions de citoyens européens supplémentaires bénéficient désormais de la couverture à haut débit grâce aux investissements de la politique de cohésion. Cet élément contribue à la mise en œuvre de la stratégie numérique de l'UE, l'une des sept initiatives phares de la Stratégie Europe 2020.

- Le Fonds social européen a permis à de nombreux citoyens d'utiliser les technologies de l'information et de la communication de façon plus efficace, a assuré une meilleure mise en correspondance des compétences des demandeurs d'emploi et des besoins des employeurs, et a surtout permis à un grand nombre de travailleurs plus âgés d'acquérir les compétences nécessaires dans ce domaine.

### *La politique de cohésion 2014-2020 poursuivra le soutien accordé afin d'atteindre les objectifs de l'UE dans ce domaine:*

- Investir dans les infrastructures TIC dans toutes les régions, tout spécialement dans des zones reculées et rurales et dans les zones moins développées de son territoire.
- Améliorer l'accès à Internet à haut débit (et plus particulièrement les dénommés «Réseaux de nouvelle génération») afin d'accroître la productivité des entreprises et permettre aux particuliers situés dans des régions reculées de travailler de chez eux ou de bénéficier de services de santé électroniques.
- Investir dans le développement et la modernisation d'outils TIC, tels que les infrastructures électroniques pour la recherche et l'innovation, l'informatique en nuage et la sécurité informatique et Internet.
- Poursuivre l'évolution vers de nouvelles façons d'utiliser les technologies de l'information et de la communication par les entreprises, les citoyens et les administrations publiques, comme la mise à disposition de services de santé par voie électronique (e-santé), de services administratifs publics (e-administration), de services aux PME (apprentissage en ligne/eLearning, e-Business, etc.), la coordination de l'utilisation efficace des ressources en zones urbaines (villes et communautés intelligentes) et la préservation du patrimoine culturel par la numérisation.
- Renforcer la culture numérique, l'apprentissage en ligne, l'insertion numérique, les compétences numériques et les compétences entrepreneuriales associées.

### *Une nouvelle approche stratégique*

- Dans le cadre de la réforme de la politique de cohésion, pour pouvoir bénéficier des investissements, les autorités nationales et régionales seront invitées à élaborer des stratégies de croissance numérique en tant que partie intégrante de leurs stratégies générales en matière de recherche et de développement.
- Chaque État membre projetant d'utiliser les fonds de la politique de cohésion pour investir dans la mise à disposition d'un accès Internet à haut débit devra également établir un plan de réseau Internet de nouvelle génération en identifiant les zones où une intervention publique s'impose pour pouvoir garantir cet accès à haut débit à ses citoyens.
- Une part significative de l'aide apportée par le FEDER aux PME sera allouée aux jeunes entreprises et aux nouveaux modèles économiques exerçant leurs activités dans le secteur des technologies de l'information et de la communication.